

/VS
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 97-032 DU 28 AOUT 1997

portant autorisation de ratification de
l'Accord de prêt signé le 10 Mars 1997
entre la Banque Ouest Africaine de
Développement et la République du Bénin
relatif au financement complémentaire du
Projet de Rechargement et de
Réhabilitation de 405 kilomètres de routes
en terre.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté

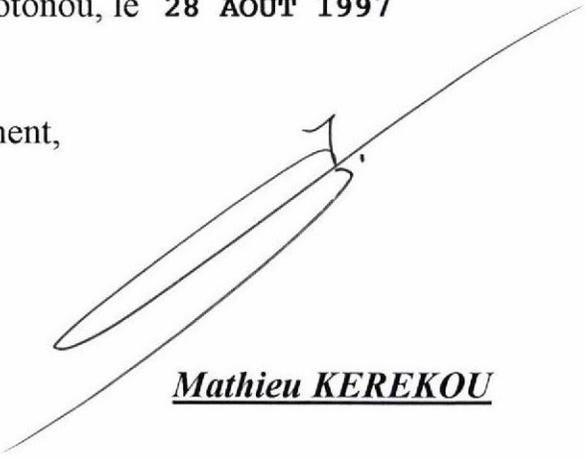
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi
dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'Accord de prêt précité, signé le 10 Mars 1997 avec la Banque Ouest Africaine de Développement dans le Cadre du financement complémentaire du projet de Rechargement et de Réhabilitation de 405 kilomètres de routes en terre pour un montant de quatre cent soixante quatre millions (464 000 000) de francs CFA.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

Fait à Cotonou, le 28 AOUT 1997

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

.../...

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations avec
les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,

Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,

Kamarou FASSASSI

Le Ministre des Finances,

Moïse MENSAH

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CC 2 cs 2 HAAC 2 CES 2 PM 4 MTPT
4 MF 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-
CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3 JO 1